

Paris, le 17 juillet 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir dans votre portefeuille une ou plusieurs parts du Fonds Commun de Placement (« FCP ») Lyxor PEA Eau (MSCI Water) UCITS ETF.

Actuellement exposé à l'indice « MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net Total Return Index », votre FCP changera d'indicateur de référence le 25 juillet 2023 pour s'exposer à l'indice « MSCI ACWI IMI Water Custom Net Total Return Index » et sera renommé « Amundi PEA Eau (MSCI Water) UCITS ETF ».

A la même date, la catégorie du fonds selon la règlementation Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) sera modifiée.

Les détails de cette opération sont expliqués dans le document joint intitulé « LETTRE AUX PORTEURS - LYXOR PEA EAU (MSCI WATER) UCITS ETF ». Cet avis, approuvé par l'AMF, contient toutes les informations requises pour ces opérations conformément à la réglementation en vigueur. Ce document complet et précis vous permet de vous familiariser avec les implications potentielles de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec toute l'attention nécessaire.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service client au (+352) 26 86 80 80 ou en envoyant un e-mail à info@amundi.com.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

# **AMUNDI ASSET MANAGEMENT**

Arnaud Llinas
Directeur – ETF, Indexing & Smart Beta



## **LETTRE AUX PORTEURS**

## LYXOR PEA EAU (MSCI WATER) UCITS ETF

(le « Fonds »)

Code ISIN de la part : FR0011882364

Nature de l'opération	Modification de la dénomination, de l'objectif de gestion et de la stratégie	
	d'investissement du Fonds	
Date de l'opération	25 juillet 2023	

Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus du Fonds (le « Prospectus »).

Paris, le 17 juillet 2023

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous comptons parmi les porteurs du fonds commun de placement « Lyxor PEA Eau (MSCI Water) UCITS ETF » (le « Fonds »), dont la société de gestion est Amundi Asset Management (ci-après « Amundi » ou la « Société de gestion »).

#### Quels changements vont intervenir sur votre Fonds?

Dans le cadre de l'examen continu de la compétitivité et de la lisibilité de sa gamme de produits, la Société de gestion du Fonds vous informe avoir décidé de modifier l'Indicateur de Référence, la stratégie d'investissement, ainsi que la dénomination du Fonds à compter du 25 juillet 2023 (la « Date d'Effectivité »).

Veuillez trouver le récapitulatif de toutes les modifications effectuées ci-après (section « Quelles sont les principales différences entre le fonds / SICAV dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds / SICAV ? »).

#### Quand ces opérations interviendront-elles?

Ces opérations entreront en vigueur à la Date d'Effectivité.

#### A l'attention des investisseurs intervenant sur le marché primaire :

Les intervenants sur le marché primaire (souscription/rachat en direct auprès de la Société de gestion) ont la possibilité de se faire rembourser leurs parts auprès de la Société de gestion et/ou de son dépositaire, dans les conditions de montant minimum de rachat décrites dans le prospectus du Fonds sans commission de rachat pendant une période d'un mois à compter de la date d'envoi de cette lettre.

## A l'attention des investisseurs intervenant sur le marché secondaire :

Le Fonds est un *Exchange-Traded Fund* (ETF). Les parts du Fonds acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues au Fonds. En conséquence, les investisseurs intervenant sur le marché boursier peuvent encourir des frais de courtage et/ou de transactions sur leurs opérations qui ne relèvent pas de la Société de gestion du Fonds. Ces investisseurs



vont également traiter à un prix qui reflète l'existence d'une fourchette de cotation « *bid-ask* », soit la différence entre les cours acheteurs et vendeurs pratiqués en bourse lors de la cotation et négociation des ETF. La Société de gestion invite les investisseurs à se renseigner auprès de leur courtier habituel afin d'obtenir de plus amples informations relatives aux frais de courtage qui peuvent leur être appliqués ainsi qu'aux fourchettes de cotation « *bid-ask* » qu'ils sont susceptibles de supporter.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque: Non significatif



Quelles sont les principales différences entre le fonds / SICAV dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds / SICAV ?

	« Lyxor PEA Eau (MSCI Water) UCITS ETF »	« Amundi PEA Eau (MSCI Water) UCITS ETF »
	Avant la Date d'Effectivité	A compter de la Date d'Effectivité
REGIME JURIDIQUE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT		
Dénomination	Lyxor PEA Eau (MSCI Water) UCITS ETF	Amundi PEA Eau (MSCI Water) UCITS ETF
Objectif de gestion reflétant le nouvel indicateur de référence.	L'objectif de gestion du FCP est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice « MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net Total Return Index » (dividendes nets réinvestis) (l' « Indicateur de Référence »), libellé en Dollar (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.	L'objectif de gestion du FCP est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice «MSCI ACWI IMI Water Custom Index» (dividendes nets réinvestis) (l' « Indicateur de Référence »), libellé en Dollar (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.
Indicateur de référence	MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net Total Return Index	MSCI ACWI IMI Water Custom Net Total Return Index
Catégorie selon la Règlementation Sustainable Finance Disclosure	Article 8	Article 6
rinunce Disclosure	Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Pour plus	Le Fonds ne poursuit aucun d'objectif d'investissement durable et ne promeut pas



Regulation (« Règlement	d'informations, veuillez-vous référer au	de caractéristiques environnementales et/ou
Disclosure »)	Prospectus et à l'annexe d'informations précontractuelles du Fonds.	sociales au sens du Règlement Disclosure. Pour plus d'informations, veuillez-vous
		référer au Prospectus.

## Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Le Prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC) du Fonds seront modifiés en conséquence à la Date d'Effectivité.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire et important de prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés du Fonds disponibles sur le site www.amundietf.fr. Ces mêmes documents sont aussi consultables sur le site de l'AMF, www.amffrance.org, ou disponibles sur demande auprès de la Société de gestion.

Pour plus de détails, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller financier habituel ou nous contacter à l'adresse <u>www.amundi.fr</u>, rubrique « Contactez-nous ».

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

# Arnaud Llinas,

**AMUNDI ASSET MANAGEMENT** 

Responsable de la ligne métier ETF, Indiciel et Smart Beta